



Conférence générale

Vingtième session

Vienne, 27 novembre-1^{er} décembre 2023

Point 25 de l'ordre du jour provisoire

Date et lieu de la vingt et unième session de la Conférence générale

Date et lieu de la vingt et unième session de la Conférence générale

Rapport du Directeur général

Le présent document donne des informations sur les consultations entreprises par le Directeur général concernant l'intérêt exprimé par le Gouvernement saoudien d'accueillir la vingt et unième session de la Conférence générale à Riyad (Arabie saoudite) en 2025, conformément aux articles 4 et 8 du règlement intérieur de la Conférence générale. Le rapport comprend aussi des informations sur les incidences financières, ainsi que sur tous les aspects couverts lors d'une mission préparatoire menée à Riyad, tels que les installations de conférence, la sécurité, l'infrastructure locale et les arrangements financiers.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-6	2
II. Installations de conférence.	7-8	3
III. Sécurité	9-11	3
IV. Infrastructure locale	12-13	4
V. Arrangements financiers	14-15	4
VI. Accord de conférence.	16	4
VII. Date de la session	17	4
VIII. Mesures à prendre par la Conférence	18	5

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



I Introduction

1. En juin 2022, le Directeur général a rencontré Son Excellence M. Bandar Alkhorayef, Ministre de l'industrie et des ressources minérales de l'Arabie saoudite, lors de sa visite au Siège de l'ONUDI à Vienne.
2. Lors de cette rencontre, le Ministre a proposé d'accueillir la Conférence générale de l'ONUDI en Arabie saoudite. Cette proposition a été confirmée lors de la visite du Directeur général à Riyad (Arabie saoudite) en janvier 2023, à l'occasion d'une réunion avec le Ministre de l'industrie et des ressources minérales. Suite à cette confirmation, une réunion a eu lieu entre le Secrétariat et une délégation de haut niveau de l'Arabie saoudite le 18 mai 2023 à Vienne pour discuter des implications et de la procédure à suivre pour accueillir la Conférence générale. Le 22 mai 2023, le Directeur général a rencontré Son Excellence M. Jasem Mohamed al-Budaiwi, Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui a exprimé le soutien du Secrétariat du CCG à la tenue de la Conférence générale en Arabie saoudite. Dans une lettre datée du 18 août 2023, Son Excellence M. Bandar Alkhorayef, Ministre de l'industrie et des ressources minérales de l'Arabie saoudite, a réitéré la proposition d'accueillir la Conférence générale. Le 1^{er} septembre 2023, une note verbale a été reçue de la Mission permanente de l'Arabie saoudite proposant d'accueillir la vingt et unième session de la Conférence générale de l'ONUDI.
3. Le Secrétariat a remis à la Mission permanente une estimation des coûts et un premier document sur les besoins pour transmission aux autorités de Riyad. Il a été souligné que la base pour déterminer les arrangements financiers pour la tenue d'une session hors de Vienne était l'article 8 du règlement intérieur de la Conférence générale, qui dispose que « les dépenses supplémentaires effectives résultant directement ou indirectement du fait qu'une session se tient ailleurs qu'au Siège de l'Organisation sont prises en charge par le gouvernement hôte ». Il a aussi été expliqué qu'après décision positive de la Conférence générale, un accord avec le pays hôte devrait être conclu pour définir les obligations financières du gouvernement, ainsi que ses contributions en nature (installations de conférence et autres, bureaux, transports, protection policière et personnel local, notamment).
4. Le 13 septembre 2023, le Gouvernement saoudien a notifié au Secrétariat la désignation de M. Saif Alharthi, chef de projet au Ministère de l'industrie et des ressources minérales, comme contact du Gouvernement pour les préparatifs de la Conférence générale. À l'invitation du Gouvernement saoudien, une mission préparatoire d'une délégation composée de fonctionnaires de l'ONUDI et de représentants du Service de la gestion des conférences de l'ONUV et du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (DSS), a eu lieu à Riyad du 16 au 19 septembre 2023. Son Excellence M. Mohammed Alswailem, Vice-Ministre des services industriels, Ministère de l'industrie et des ressources minérales, et son équipe avaient organisé un programme complet, qui couvrait divers aspects, notamment les installations de conférence, la sécurité, le transport, les exigences en matière de visa et les installations hôtelières.
5. La délégation ONUDI/ONUV/DSS a été accompagnée durant toute la mission par M. Alharthi du Ministère de l'industrie et des ressources minérales. Tous les homologues ont assuré la délégation de leur intérêt, de leur engagement total et de leur soutien ferme pour l'organisation de la Conférence générale à Riyad. Les représentants du Gouvernement ont souligné que la tenue de la Conférence générale en dehors du Siège permettrait au Gouvernement saoudien de renforcer la coopération avec l'ONUDI. Ce serait aussi l'occasion de partager avec tous les États Membres l'expérience de l'Arabie saoudite en matière de développement et de diversification de son économie dans le cadre de la Vision 2030 du pays et de ses réalisations et plans de développement industriel inclusif et durable.
6. Depuis que l'ONUDI est devenue une institution spécialisée en 1985, la Conférence générale s'est tenue quatre fois en dehors de Vienne. La deuxième session a eu lieu à Bangkok (Thaïlande) en 1987, la cinquième à Yaoundé (Cameroun) en

1993, la quinzième à Lima (Pérou) en 2013 et la dix-huitième à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) en 2019.

II. Installations de conférence

7. Au cours de la mission préparatoire, la délégation ONUDI/ONUV/DSS a visité le Centre international de conférence Roi Abdul Aziz, qui avait été choisi par le pays hôte comme lieu privilégié pour la tenue de la conférence. Après inspection sur place et discussions avec l'équipe de gestion du site, la délégation ONUDI/ONUV/DSS a confirmé que le centre conviendrait pour la tenue de la Conférence générale et qu'il répondrait aux exigences en matière d'infrastructure.

8. La délégation ONUDI/ONUV/DSS a évalué le site du point de vue de l'accueil des séances officielles de la Conférence générale, des manifestations parallèles et des réunions des groupes régionaux, ainsi que d'autres activités organisées précédemment dans le cadre de la Conférence générale, telles que les expositions et les espaces de réseautage. Il s'est avéré que le centre permettait d'installer l'infrastructure informatique requise pour des conférences d'une telle taille, notamment pour l'interprétation simultanée. Un espace de travail suffisant serait mis à la disposition des membres du Bureau et du personnel du Secrétariat chargé des fonctions d'appui direct. En ce qui concerne l'hébergement, le Gouvernement hôte devra obtenir des tarifs acceptables pour le personnel d'appui principal, qui devra être transféré de Vienne pour la conférence. La délégation ONUDI/ONUV/DSS a aussi été informée par les autorités du pays hôte que des dispositions seraient prises pour que les délégués puissent séjourner dans des hôtels de différentes catégories de prix à proximité raisonnable du centre de conférence (voir par. 12).

III. Sécurité

9. En ce qui concerne la question de la sûreté et de la sécurité, il convient de noter que le niveau de menace actuel à Riyad est considéré par le DSS comme étant BAS selon la méthodologie du système de niveaux d'insécurité.

10. Le DSS a pour mandat de permettre la conduite efficace et efficiente des activités des Nations Unies tout en assurant la sécurité, la sûreté et le bien-être du personnel, des délégués et des participants aux conférences. L'exécution de ce mandat confère au DSS la responsabilité d'assurer la coordination de l'action des entités et des fonctionnaires des Nations Unies chargés de la sécurité avec les autorités compétentes du pays hôte. La fourniture de services de sécurité pour la Conférence générale serait un effort combiné du DSS et du pays hôte. Conformément à ce qui est convenu dans l'accord avec le pays hôte, le DSS et les autorités gouvernementales rédigeront un mémorandum d'accord qui définira les responsabilités spécifiques en matière de sécurité et la coopération entre les deux parties avant, pendant et après l'événement. Le mémorandum d'accord facilitera la préparation et l'exécution d'un plan de sécurité opérationnelle spécifique à l'événement.

11. La délégation ONUDI/ONUV/DSS a noté que le site proposé pour la conférence, moyennant quelques légères modifications pour la mise en place d'une zone entièrement fermée et à accès contrôlé, paraissait en mesure d'assurer un niveau suffisant de sûreté et de sécurité pour la conférence dans ses locaux. Elle a eu plusieurs réunions concernant la question de la sécurité à la Conférence générale. Des assurances ont été données que les autorités du pays hôte fourniraient tous les services de sécurité et de sûreté nécessaires pour la conférence. Il a été noté que les autorités du pays hôte ont l'habitude d'assurer la sécurité d'événements similaires de grande envergure. Il convient de noter que l'Organisation mondiale du tourisme et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont toutes deux organisé des événements couronnés de succès au cours de la présente année civile.

IV. Infrastructure locale

12. L'aéroport international de Riyad est situé à environ 40 km du centre-ville. Plusieurs compagnies aériennes commerciales internationales desservent Riyad. Un service de navettes sera assuré entre l'aéroport et le lieu de la conférence et plusieurs hôtels. Le Gouvernement saoudien a assuré au Secrétariat que l'accès à Riyad des représentants de tous les États Membres de l'ONUDI serait facilité en termes d'exigences à l'entrée à n'importe quel poste frontière du pays.

13. Le Gouvernement saoudien s'est dit prêt à négocier avec les hôtels de la région afin d'obtenir pour les chambres des tarifs du niveau de ceux des Nations Unies, qui devraient être nettement inférieurs aux tarifs normaux.

V. Arrangements financiers

14. Conformément à l'article 8 du règlement intérieur de la Conférence générale, les dépenses supplémentaires effectives résultant directement ou indirectement du fait qu'une session se tient ailleurs qu'au Siège de l'Organisation sont prises en charge par le gouvernement hôte. Au cours de la mission ONUDI/ONUS/DSS, les incidences financières de la tenue de la conférence à Riyad ont été expliquées aux représentants du gouvernement. Les exigences couvrent, entre autres, des installations telles que les salles de conférence; des espaces de travail pour les membres du Bureau de la Conférence générale, le secrétariat technique et les services de conférence; et d'autres installations, y compris des installations et des équipements pour l'interprétation en six langues, des zones de service, les transports locaux, un centre de reproduction de documents, du personnel local d'appui à court terme et des équipements, dont des ordinateurs personnels, des imprimantes, des téléphones et des photocopieuses.

15. Il convient de noter que la somme représentant le coût total estimé de la tenue de la Conférence générale en Arabie saoudite devra être déposée en euros auprès de l'ONUDI au moins dix mois avant le début de la conférence, afin de faciliter le démarrage des activités de préparation en temps voulu. En outre, le coût de toute mission préparatoire supplémentaire devant être entreprise par le Secrétariat en 2024 et 2025 devra être avancé au plus tard un mois avant que les missions en question n'aient lieu. Si d'autres dépenses sont nécessaires avant la session, les fonds requis devront aussi être avancés au plus tard un mois avant la session.

VI. Accord de conférence

16. Si la Conférence générale décide de tenir sa vingt et unième session à Riyad, en vertu de l'article 54 du règlement intérieur de la Conférence générale le Directeur général doit conclure avec l'Arabie saoudite un accord de conférence précisant les arrangements à prendre par l'État hôte et le Secrétariat et les obligations leur incombant en ce qui concerne la session.

VII. Date de la session

17. Lors de ses échanges avec les représentants du Gouvernement saoudien, le Secrétariat a été prié d'étudier la possibilité de programmer la vingt et unième session de la Conférence générale du dimanche 23 novembre au jeudi 27 novembre 2025, ce qui a été jugé possible.

VIII. Mesures à prendre par la Conférence

18. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document, à décider de la date et du lieu de sa vingt et unième session, et, si elle décide de tenir la session à Riyad du 23 au 27 novembre 2025, à demander au Directeur général de finaliser le choix du lieu et de négocier et conclure un accord de conférence approprié avec le Gouvernement saoudien.
